

Avis aux étudiants

En réponse aux nombreuses interrogations exprimées par les étudiants, il est précisé que :

1. Maintien des évaluations de la session du 5 septembre 2024 :

Les évaluations prévues à partir du 5 septembre se dérouleront comme programmées sur le calendrier précédemment affiché.

2. Session exceptionnelle du 2ème semestre :

Les étudiants qui passeront les évaluations de la session du 5 septembre, auront droit à une session exceptionnelle pour le 2ème semestre. Cette session permettra l'annulation de la note zéro (due à l'absence).

La validation des modules correspondants sera considérée sur la base de données (APOGEE) et figurera automatiquement sur le relevé de notes de l'étudiant.

3. Droit aux évaluations pour les étudiants en recours :

Les étudiants faisant l'objet de sanctions disciplinaires et ayant introduit un recours conservent, conformément aux pratiques précédentes, le droit de se présenter à toutes les évaluations en cours.

Le Décanat

